

**MAIRIE DE MARLIENS**

21110

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE****Séance du 12 décembre 2018**

Présents : Mrs Jean Marie FERREUX / Jérôme CHAPUIS / Thomas JAMESSE / Igor MAILLOTTE / Christian PIMENT / Jérémy FALLOT /

Mmes Murielle BELLETERRE // Laurence SCHERRER

Absents : Nathalie ENCINAS (Pr Jérôme CHAPUIS) Laurent BONDOUX (Pr Igor MAILLOTTE)

OUVERTURE DE CREDIT : Le conseil municipal décide d'ouvrir de crédits supplémentaires au compte 6531 pour 1000€ et de régulariser le compte 2051 pour 1000€ ces crédits étant pris sur le solde du compte 022 dépenses imprévues. Il décide aussi de régulariser les stocks du budget du lotissement « LES CORNOTS » en effectuant un virement de crédit de 80.101,34€ (Opérations d'ordre et opérations réelles).

OUVERTURE DE CREDITS POUR INVESTISSEMENTS 2019 AVANT VOTE DU BP.

Le conseil municipal est informé qu'il est possible d'ouvrir des crédits d'investissement avant le vote du budget. Il émet un avis favorable et décide de prendre la délibération correspondante.

"Vu L'article 1612-1 du CGCT, le Conseil municipal autorise le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'exclusion des crédits affectés au remboursement de la dette et aux opérations d'ordre budgétaire.

Ces crédits doivent être définis quant à leur montant et leur affectation.

Pour la commune de Marliens, le quart des crédits ainsi définis correspond à 40 000,00€

Le conseil municipal autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses inscrites dans le tableau ci-dessous :

IMPUTATION	Désignation	Montant
2051	logiciel	3 000,00€
202	Carte communale	4 000,00€
2131	Bâtiments	2 000,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

LOTISSEMENT « LES CORNOTS II » Le maire informe que seul le lot N° 13 reste à la vente.

Concernant le lot 11, que la commune se garde pour la construction de maisons locatives, une première réunion avec le Conseil Départemental, pour la recherche d'éventuelles subventions n'a pas été concluante. Une seconde réunion avec les services de la MICA a permis d'envisager d'autres pistes. Ce service doit faire un compte rendu (non reçu ce jour) avec que ce l'on peut éventuellement demander ainsi que les consignes pour lancer l'appel pour ces constructions. Le conseil municipal est informé que la réalisation ne pourra se faire que lorsque l'accord des subventions demandées sera obtenu.

REGION : VOLONTARIAT DE SERVICES CIVIQUES DANS LES ZONES RURALES :

Monsieur le Maire informe de la réception d'un courrier de la Région concernant la possibilité pour les communes de mettre en place ce service. Après étude plus complète, il s'avère que celui-ci aura un coût pour la commune, seule une participation de la région, est donnée. Le conseil municipal soulève aussi le

fait qu'il n'y a plus d'agent technique actuellement, donc que cela ne peut donc pas être réaliser sur MARLIENS.

PREVENTION ROUTIERE SUBVENTION : Comme chaque année, cette association sollicite les communes pour obtenir des subventions leur permettant de réaliser des stages au sein des écoles (permis piéton et informatique). Le conseil municipal décide donc de leur allouer la somme de 150,00€.

CONSEILS ECOLES PRIMAIRE ET MATERNELLE : Suite au changement de directeur et de professeurs au sein des écoles maternelles et primaires, l'ensemble des instituteurs ont souhaité un regroupement des deux conseils d'écoles (maternelles et primaires.) Le conseil municipal accepte cette décision l'unanimité, sachant que chaque municipalité est bien représentée au sein de celui-ci puisqu'il s'agit d'un RPI.

TRAVAUX ECOLES : Suite au conseil d'écoles ; divers travaux ont été demandé :

Changement de chasse d'eau pour deux WC

Séparation pour les urinoirs,

Bilan informatique pour la classe de Mr BONNEFOU, avec demande de devis pour la mise en place d'un tableau interactif (classe non équipée et possibilité d'obtenir des subventions)

Pose d'un rideau occultant sur une porte fenêtre

Pose de barres anti paniques (celle-ci sont commandées)

Réalisation de garde-fou (à l'étude).

LAVOIR RENOVATION : Pour faire suite à la dernière réunion de conseil, il avait été envisagé la restauration du lavoir pour lequel des subventions pouvaient être accordées. Le service de la MICA étant intervenu dans ce dossier, des devis sont demandés. L'entreprise ROZE a déjà fourni le sien qui s'élève à 6250€ hors taxes soit 7500€TTC. Le conseil municipal décide donc de demander les subventions et autorise le maire à déposer les dossiers.

CHAUFFERIE ECOLES /Monsieur le maire informe qu'une fuite d'eau importante a eu lieu à la chaufferie des écoles, derrière le garage de M JACQUET.

SITE INTERNET COMMUNAL : La commission communale d'informations, après l'exposé de 5 AVRIL au mois de novembre 2018, a continué son analyse et sa recherche pour la mise en place de ce site. Elle informe le conseil municipal qu'il est impossible d'avoir un site convivial si nous ne passons pas par les personnes compétentes à la matière et propose de continuer le partenariat avec ce prestataire. Le coût de création s'élèverait à 1500,00€ puis la commune payerait un abonnement tout en sachant que si le partenariat venait à disparaître, la commune récupérerait ses données. (Devis de 1370 € hors taxes pour le site et maintenance annuelle pour 480€ hors taxes)

SALLE DES FETES : ETAT DES LIEUX : L'agent technique a fait savoir qu'il ne désirait plus faire les états des lieux de la salle des fêtes à partir du 1^{er} janvier 2019, sachant que cela n'était pas compris dans son volume horaire hebdomadaire, mais rémunéré au coup par coup en fonction des locations. Il est proposé pour parer à cela que désormais ceux-ci soient faits avec deux conseillers en attendant qu'une solution soit trouvée. (Arrivée d'un nouvel agent.).

LOCATIN DES SALLES le 25 décembre et le 1^{er} janvier 2019. Le conseil municipal fixe des horaires pour donner et récupérer les clefs de la location de la salle des fêtes pour ces deux fêtes, à savoir le 24 à 10 heures, le 26 à 10 heures le 31 à 10 heures et le 2 à 10 heures.

COURRIERS DIVERS : Un courrier du président informant des dotations mais baisse pour MARLIENS et des députés concernant les accueils des gens du voyage.

LOCATION DU F2 : La commission « locatifs » a pris contact avec la personne libérant ce logement. Celui-ci a entrepris une remise à neuf de l'ensemble du logement sauf pour la chambre. Il a informé aussi qu'il récupérait les radiateurs qu'il a changés. La commission souhaite que la chambre soit refaite avant la location et que les radiateurs soient changés comme dans les autres locatifs. Le conseil municipal suit la demande de la commission. Le maire et l'adjoint s'occupent pour faire faire les travaux, le plus rapidement possible pour une relocation aux environs du 15 janvier 2019. La commission a eu diverses

demandes pour cette location mais le 1^{er} demandeur a déposé en même temps son dossier de demande complet. Après examen les membres ont retenu cette personne, l'ensemble des documents présentés étant recevables. Le montant de cette location est fixé à 435€.

VENTE DE LA SABLEUSE ET DE LA LAME DE DENEIGEMENT : Le conseil municipal décide de se séparer de ces matériels anciens. Un conseil municipal se propose de les mettre sur un site agricole dont il a accès et qui permet aussi de les mettre sur le bon coin. Les prix indicatifs proposés sont 400€ pour la sableuse et 100 pour la lame.

BROYAGE DES VEGETAUX : Le broyeur du SMICTOM a été retenu pour le 20 et 21 décembre 2018. Un avis sera distribué dans chaque boîte aux lettres pour que les personnes désirant broyer puissent se faire inscrire en mairie pour le 19 décembre 2018.

La prochaine réunion est fixée au 23 janvier 2019.

Vu par le Maire de la Commune DE MARLIENS, pour être affiché le 21 décembre 2018. à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Maire,
Jean Marie FERREUX**

